








Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2023/2159(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2022: Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA)		
Sujet 8.70.03.12 Decharge 2022		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p>CONT Contrôle budgétaire</p>	<p> SARVAMAA Petri</p> <p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> RÓNAI Sándor</p> <p> CSEH Katalin</p> <p> EICKHOUT Bas</p> <p> CZARNECKI Ryszard</p> <p> KUHS Joachim</p> <p> OMARJEE Younous</p>	14/06/2023
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p>ITRE Industrie, recherche et énergie</p>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire HAHN Johannes	

Evénements clés			
28/06/2023	Publication du document de base non-législatif	COM(2023)0391	
12/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

04/03/2024	Vote en commission		
19/03/2024	Dépôt du rapport de la commission	A9-0134/2024	
10/04/2024	Débat en plénière		
11/04/2024	Résultat du vote au parlement		
11/04/2024	Décision du Parlement	T9-0252/2024	Résumé
10/10/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2023/2159(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/12956

Portail de documentation

Document de base non législatif	COM(2023)0391	28/06/2023	EC	
Cour des comptes: avis, rapport	N9-0096/2023 JO C 000 27.10.2023, p. 0000	26/10/2023	CofA	
Projet de rapport de la commission	PE753.527	16/01/2024	EP	
Amendements déposés en commission	PE757.229	09/02/2024	EP	
Document de base non législatif complémentaire	06180/2024	12/03/2024	CSL	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A9-0134/2024	19/03/2024	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T9-0252/2024	11/04/2024	EP	Résumé

Acte final

Budget 2024/2315
JO OJ L 10.10.2024

Décharge 2022: Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'ENISA (Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité) sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2022 et d'approuver la clôture des comptes pour cet exercice.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2022 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement a adopté par 532 voix pour, 39 contre et 34 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales énoncées dans la [résolution](#) sur les performances, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'agence

Le budget final de l'ENISA pour l'année 2022 s'élevait à 39.207.625 EUR, soit une augmentation de 67,03% par rapport à 2021.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2022 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement de l'année en cours de 99,93%, soit une augmentation de 0,42% par rapport à 2021. Le taux d'exécution des crédits de paiement s'est élevé à 52,02%, soit une diminution de 25,38% par rapport à 2021.

Autres observations

Le Parlement a également formulé une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les contrôles internes et la numérisation.

Il a notamment souligné que :

- l'Agence a mis en œuvre 100% de son programme de travail en 2022;
- l'Agence a piloté la carte de densité à l'échelle de l'Union, destinée fournir un aperçu rapide des cyberincidents et des cyberévénements affectant les secteurs critiques de l'Union à la suite de la cyberactivité liée à la guerre d'agression russe contre l'Ukraine;
- au 31 décembre 2022, l'organigramme était pourvu à 89,02%, avec 73 agents temporaires engagés sur 82 autorisés au titre du budget de l'Union (contre 76 postes autorisés en 2021);
- des améliorations devraient être apportées concernant le manque d'équilibre entre les sexes et la répartition géographique;
- l'Agence devrait développer une plus grande visibilité dans les médias, sur Internet et sur les réseaux sociaux afin de faire connaître son travail aux citoyens;
- l'évaluation des contrôles internes de l'Agence indique une assurance raisonnable quant à la facilitation des opérations efficaces et efficientes, à la garantie de la qualité des rapports et au respect de la réglementation, mais certaines améliorations sont nécessaires par rapport à certains principes pour accroître l'efficacité et garantir la bonne mise en œuvre des contrôles internes;
- la digitalisation des procédures doit être accélérée.